

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Piotr SERAFIN****Budget, lutte antifraude et administration publique****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

J'ai toujours été attaché à l'idée d'un continent européen fort et uni. J'ai mené toute ma carrière professionnelle et politique au service du public, et mon travail s'est toujours inscrit dans le cadre général de l'Europe et de l'Union européenne. J'ai occupé une série de postes liés aux affaires de l'Union, tant au sein de l'administration polonaise que de l'administration européenne, nombre de ces postes étant directement liés à des questions présentant un lien avec le budget. Dans mon premier travail, j'ai eu la fierté d'assister le négociateur en chef de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Lors du sommet historique de 2002 à Copenhague, au cours duquel les négociations d'adhésion de dix pays ont été approuvées, j'ai assumé un rôle de conseiller concernant le dispositif financier et des questions liées au budget de l'UE. J'ai aussi participé à la campagne qui a précédé le référendum polonais sur l'adhésion à l'Union européenne, notamment en tant que coauteur d'un rapport sur les coûts et les avantages de l'adhésion à l'Union européenne. Au service du gouvernement polonais, j'ai travaillé au sein de la fonction publique et assumé des fonctions au niveau politique, notamment en tant que secrétaire d'État aux affaires européennes au sein du ministère des affaires étrangères, en tant que sherpa du Premier ministre pour les affaires européennes et, tout récemment, en tant que représentant permanent de la Pologne auprès de l'UE. Au sein des institutions de l'UE, j'ai notamment travaillé pour M. Janusz Lewandowski, commissaire européen à la programmation financière et au budget, ainsi que pour le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, en tant que directeur de l'énergie, des transports et des télécommunications. Mon rôle le plus important, et à bien des égards le plus formateur, a cependant été ma fonction de chef de cabinet du président du Conseil européen, M. Donald Tusk. À travers toutes ces expériences, j'ai développé une compréhension globale de l'UE, couvrant pratiquement tous ses aspects politiques, financiers et juridiques. Dans le même temps, j'ai fait preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'intérêt européen, de l'unité de l'Europe et de ma propre indépendance professionnelle, tant dans les accords que dans les décisions que j'ai contribué à élaborer.

Je suis attaché au renforcement de l'Union européenne et de son unité, afin de continuer à améliorer la sécurité des Européens, la compétitivité de l'économie européenne et la qualité de vie des citoyens. Si ma désignation est confirmée et que la responsabilité du budget de l'UE m'est confiée, je contribuerai à ce que cette Commission soit une Commission axée sur l'investissement. Je m'efforcerai de concrétiser nos priorités politiques actuelles et futures et d'obtenir des résultats qui feront réellement la différence pour les citoyens sur l'ensemble du continent. Dans cet esprit, si ma désignation est confirmée, je mettrai tout en œuvre pour parvenir en temps utile à un accord sur un cadre financier pluriannuel adapté à nos objectifs. Dans le même temps, je ne négligerai aucun effort pour faire en sorte que chaque centime de l'argent des contribuables européens soit protégé contre la fraude et les autres irrégularités.

Je m'efforcerai en outre de rendre la fonction publique européenne encore plus moderne, plus diversifiée et plus flexible, avec un personnel talentueux et engagé. Notre fonction publique européenne, et en particulier le personnel

de la Commission européenne, jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre des priorités politiques au cours du prochain mandat. Si ma désignation est confirmée, je souhaiterais rendre la Commission plus représentative des personnes que nous servons. Nous avons beaucoup progressé en ce qui concerne l'équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Plus généralement, notre Union se doit de disposer d'une fonction publique dévouée et hautement qualifiée. Cela est essentiel, compte tenu du nombre toujours croissant de tâches confiées à l'UE. Si ma désignation est confirmée, ces éléments joueront un rôle fondamental dans ma mission.

Conformément à l'obligation inscrite dans l'accord interinstitutionnel, j'œuvrerai à la poursuite du développement de la méthode d'intégration de la dimension de genre dans le budget actuel de l'UE. Dans le cadre de l'élaboration du futur budget à long terme, conformément à ce qu'exige le règlement financier, je m'efforcerai de veiller à ce que les programmes et activités soient mis en œuvre, lorsque cela est possible et approprié, conformément à la réglementation sectorielle pertinente, en tenant compte du principe d'égalité entre les hommes et les femmes et conformément à une méthode appropriée d'intégration de la dimension de genre.

Je partage pleinement l'ambition du Parlement européen de prendre en considération les points de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques de l'Union. Nous devons écouter très attentivement les besoins et les préoccupations des jeunes Européens issus d'horizons divers, quel que soit leur statut social et économique. Si le Parlement européen confirme ma désignation, j'organiserai un dialogue stratégique en faveur de la jeunesse dans les 100 premiers jours de mon mandat, en coopération avec d'autres membres du collège, et je ferai en sorte qu'un dialogue de ce type se tienne ensuite chaque année.

Enfin, je tiens à confirmer que j'ai rempli toutes les obligations m'incombant à l'égard des institutions pour lesquelles j'ai travaillé, notamment en présentant en temps utile des déclarations d'intérêts financiers exhaustives. Comme dans mes fonctions précédentes, je continuerai à respecter pleinement la lettre et l'esprit du traité, en particulier l'obligation d'agir dans l'intérêt européen et de n'accepter aucune instruction. Je respecterai pleinement toutes les règles applicables en matière d'intégrité, d'impartialité et d'éthique, conformément au code de conduite des membres de la Commission européenne et à ses dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et sera modifiée si des changements interviennent. J'éviterai toute fonction ou situation susceptible de remettre en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité pour la Commission. Je m'engage pleinement à informer la présidente de la Commission de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Si ma désignation en tant que commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique est confirmée, je m'engagerai pleinement à informer le Parlement européen de mes actions et de celles de mes services. Cela constitue une condition préalable essentielle au bon fonctionnement et à l'efficacité de l'UE. J'assumerai en outre la responsabilité politique des activités relevant de mon domaine de compétence, tel qu'il est décrit dans ma lettre de mission.

Un dialogue constructif avec le Parlement européen, mené en temps utile, est essentiel pour parvenir à une adhésion politique et obtenir des résultats significatifs pour les Européens. Cette coopération est encore plus importante dans le cadre de mon portefeuille, compte tenu du rôle du Parlement européen en tant qu'autorité budgétaire et de décharge, en tant que colégislateur (notamment pour la prochaine génération de programmes de l'UE) et dans le cadre de la procédure d'adoption du cadre financier pluriannuel.

Pour ces raisons, si ma désignation est confirmée, j'établirai une relation de travail étroite avec le Parlement et les commissions compétentes à chaque étape du processus d'élaboration des politiques et du dialogue politique. Mon

approche sera axée sur un échange d'informations efficace et régulier, fondé sur l'ouverture et la confiance mutuelle. Ces principes sont formulés dans les orientations politiques et les lettres de mission de la présidente von der Leyen, qui soulignent aussi l'importance de renforcer les relations privilégiées existant entre le Parlement européen et la Commission. Si ma désignation est confirmée, je respecterai pleinement les dispositions du nouvel accord-cadre annoncé concernant les relations entre le Parlement européen et la Commission. Je mettrai aussi pleinement en œuvre l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, qui comporte une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

Je suis pleinement conscient de l'importance de l'égalité de traitement entre le Parlement et le Conseil en ce qui concerne, en particulier, la communication d'informations. Il s'agit non seulement d'une obligation découlant du traité, mais aussi d'un impératif démocratique pour un commissaire qui, en tant que membre du collège, est tenu de rendre compte aux députés au Parlement européen élus au suffrage direct.

Si ma désignation est confirmée, je ferai en sorte de participer aux sessions plénières, à toutes les réunions des commissions concernées et aux échanges en trilogue. Je veillerai aussi à la communication régulière d'informations avec les présidents et les membres des commissions parlementaires concernées. Je serai toujours disponible pour participer à des réunions bilatérales et à des consultations approfondies sur des questions importantes. Enfin, en ce qui concerne les questions adressées à la Commission par des députés au Parlement européen sur des sujets relevant de mes compétences, je veillerai à ce qu'elles reçoivent une réponse rapide, précise et constructive.

Questions de la commission des budgets

Les discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel ont déjà débuté et l'Union européenne se trouve face à des défis sans précédent. La présidente élue a reconnu qu'il était nécessaire de restructurer en profondeur le budget de l'Union afin de relever ces défis; elle a demandé, «s'agissant de nos dépenses, d'allier simplicité et souplesse, rapidité et orientation stratégique» et s'est engagée à proposer un budget à long terme plus ciblé, plus simple et plus percutant, à relier davantage les réformes nationales aux investissements et à repenser le financement de l'action extérieure.

Les questions écrites à l'intention du commissaire désigné chargé du budget entendent faire la lumière sur les conséquences pratiques de cet engagement:

3. Dépenses et budget de l'Union après 2027:

Dans ses orientations politiques, outre l'obligation de remboursement de la dette liée à NextGenerationEU, la présidente élue énumère un certain nombre de priorités existantes et nouvelles qui devront être financées au titre du prochain CFP. Dans ce contexte, selon votre évaluation, quels seront les montants requis pour mener à bien les politiques actuelles, financer les nouvelles priorités et rembourser la dette liée à NextGenerationEU?

Pour ce faire, il sera nécessaire de restructurer en profondeur le budget de l'Union afin d'en faire un budget à long terme plus ciblé, plus souple, plus percutant et plus simple. À quoi l'architecture du CFP ressemblera-t-elle et quelles implications pratiques le fait de passer d'un budget fondé sur des programmes à un budget fondé sur des politiques aura-t-il? Plus précisément, dans quelle mesure ce changement affectera-t-il le nombre et la nature des programmes de dépenses et comment veillerez-vous à ce que le remboursement de la dette liée à NGEU ne réduise pas les financements alloués aux politiques de l'Union?

L'Europe traverse une période de changement profond – pour notre société et notre sécurité, pour notre planète et notre économie. La rapidité avec laquelle s'opère ce changement engendre des défis que nous ne pourrions relever que grâce à une action menée conjointement au sein d'une Europe unie. Le budget de l'UE a déjà démontré qu'il produit des résultats dans les domaines où cela compte le plus pour nos citoyens, pour les agriculteurs, les chercheurs, les entreprises et les régions, dans toute l'Europe et au-delà. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'utiliserai tous les outils à ma disposition pour que notre budget, de la meilleure manière possible, donne les moyens à l'Europe de façonner son avenir.

La direction à suivre ne fait aucun doute. Les orientations de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, pour la nouvelle Commission 2024-2029 exposent nos priorités et nos défis communs pour l'avenir. Ceux-ci vont de la prospérité et compétitivité durables à la défense et à la sécurité, en passant par le soutien apporté aux personnes,

le renforcement de nos sociétés et l'amélioration de la qualité de vie, jusqu'à la mobilisation de notre Europe dans le monde pour protéger la démocratie et défendre nos valeurs. Le budget de l'UE couvre toutes les priorités et nécessitera la coopération de toutes les institutions. Je tiens à le dire clairement: la distinction entre «anciens et nouveaux» ou «traditionnels et modernes» me paraît totalement artificielle – il n'y a que des besoins et des priorités *europeens*, auxquels le budget doit répondre de la manière la plus efficace possible.

Compte tenu de tous ces éléments, je crois fermement que les défis qui nous attendent exigent un budget européen ambitieux en termes de taille et de conception. Pour être une Commission axée sur l'investissement, nous avons besoin d'une architecture financière plus efficace et plus percutante pour l'Union. Le budget de l'Union doit être le moteur de la mobilisation de financements privés et institutionnels et assurer la cohérence avec les budgets nationaux, notamment au moyen du cofinancement, afin de concrétiser les priorités de l'UE. Des recettes renforcées et modernisées, notamment grâce à de nouvelles ressources propres, seront essentielles pour maintenir la capacité du budget de l'UE à atteindre nos objectifs communs. Le début du remboursement de la dette liée à NextGenerationEU devra, en outre, être dûment pris en compte.

Le cadre financier pluriannuel actuel a été à la base de notre action visant à relever les nombreux défis auxquels l'UE a été confrontée ces dernières années, et cela aussi grâce au soutien du Parlement européen. Des lacunes structurelles sont toutefois aussi apparues dans la capacité de ce cadre à répondre rapidement aux nouvelles priorités et aux nouveaux besoins, en raison de sa complexité et de sa rigidité.

Si ma désignation comme commissaire est confirmée, je m'engagerai à œuvrer avec le Parlement européen et les États membres pour élaborer un budget à la hauteur de nos ambitions: plus ciblé, plus simple et plus percutant.

Ciblé. Je favoriserai un budget fondé sur les politiques afin de réaliser les objectifs de notre Union. Concrètement, cela correspond à un budget qui soutient les biens publics européens et favorise les retombées positives afin d'atteindre nos objectifs communs, notamment la défense et la sécurité, la prospérité et la compétitivité durables ainsi que la démocratie et l'équité sociale. Cela nécessite de réduire le nombre des programmes, de les cibler davantage et d'élaborer pour chaque pays un plan établissant un lien entre des réformes clés et des investissements ciblés sur les domaines où l'action de l'UE est la plus nécessaire. Cela nécessite de coordonner et, dans certains cas, d'adapter nos politiques et nos outils pour atteindre nos objectifs. Cela inclura, par exemple, une politique de cohésion et de croissance renforcée, axée sur les régions et conçue en partenariat avec les autorités nationales, régionales et locales. La cohésion économique, sociale et territoriale est l'épine dorsale d'une Europe unie. Pour renforcer la compétitivité et la cohésion de l'UE, il nous faut adapter nos politiques et nos outils aux défis spécifiques des États membres et de leurs régions, qui devraient être étroitement associés à leur conception, et renforcer le lien entre les investissements et les réformes afin de favoriser les synergies. Un budget fondé sur les politiques est de nature à promouvoir l'innovation et l'ingéniosité en Europe. La recherche et l'innovation ainsi que les sciences et les technologies occupent une position centrale dans notre économie. Nous devons mettre en valeur tous les atouts de l'Europe en tant que puissance de l'innovation. Un Fonds européen pour la compétitivité fournira la capacité d'investissement nécessaire pour soutenir les secteurs stratégiques essentiels à la compétitivité de l'UE. Il ciblera les besoins de notre économie et de nos entreprises, et d'abord ceux de nos petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi à résoudre les problèmes mis en évidence dans le rapport Draghi.

Plus simple. L'accès aux fonds de l'UE devrait être aisé et rapide pour les bénéficiaires, si nous voulons faire une différence dans la vie des citoyens. Les dépenses de l'UE sont réparties sur un trop grand nombre de programmes, dont certains financent le même type d'actions, mais en posant des exigences différentes, ce qui rend difficile la combinaison effective de leurs financements. Comme l'indique le rapport Draghi, «lorsque l'UE dépense collectivement, son efficacité est entravée par la fragmentation, la complexité et la rigidité». J'entends dès lors soutenir l'idée de diminuer le nombre des programmes, qui devraient être plus ciblés, et promouvoir des règles et des procédures plus simples pour l'accès aux fonds de l'UE. Nos entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, nos étudiants, nos chercheurs et nos régions ne devraient pas être forcés de trouver leur chemin dans un système complexe reposant sur des instruments multiples. L'accès à l'information, des règles d'admissibilité simples et prévisibles ainsi que des boucles de rétroaction concernant nos procédures sont des éléments essentiels pour faciliter l'accès aux financements de l'UE.

Plus percutant. Chaque euro provenant du budget de l'Union devrait avoir une incidence tangible. Le budget de l'UE peut en outre contribuer à conférer un effet de levier aux investissements privés et à réduire les risques liés à ceux-ci, et cela avec le soutien des banques de développement, au premier rang desquelles le groupe «Banque européenne d'investissement». Cela sera aussi important dans le domaine de la défense, où nous travaillerons avec les États membres et en étroite coopération avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Plus généralement, donner davantage de poids au budget de l'UE sera essentiel pour débloquer les financements nécessaires à la

transition écologique et numérique. De même, repenser le financement de l'action extérieure permettra de favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques, afin que le soutien apporté à nos partenaires produise des effets plus marqués, soit plus ciblé et soit davantage aligné sur nos intérêts stratégiques.

Plus flexible. Le cadre financier pluriannuel actuel n'est toujours pas suffisamment adapté au monde en mutation d'aujourd'hui et de demain. Malgré la toute première révision à mi-parcours réussie de ce cadre, il s'agit là du principal enseignement des quatre dernières années. Je m'emploierai à accroître la flexibilité du budget. Il importe d'atténuer la rigidité liée à des budgets strictement prédéfinis et à une planification excessive des ressources, en vue de rendre la procédure budgétaire annuelle plus pertinente et plus réactive face à l'évolution rapide des besoins. La Commission et l'autorité budgétaire ont une responsabilité partagée à cet égard. Je soutiendrai fermement une utilisation plus efficace et plus stratégique de la procédure budgétaire annuelle qui puisse répondre de manière utile à l'évolution des priorités et des besoins, parfois imprévus.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'engagerai à consulter toutes les parties prenantes et à procéder à de larges échanges de vues avec elles, en particulier le Parlement européen et les États membres, en amont de la proposition de la Commission sur le prochain cadre financier pluriannuel. Je me réjouis à la perspective des idées et des contributions que me communiquera le Parlement sur la conception d'un nouveau budget, adapté à nos ambitions.

4. Recettes et financement du budget de l'Union après 2027:

Dans ses orientations, la présidente élue ne dit rien sur les ressources, mais demande simplement «le renforcement et la modernisation des recettes qui alimentent le budget de l'UE». Dans sa lettre de mission, elle va plus loin en vous invitant à explorer toutes les sources de financement.

Comment garantirez-vous des financements suffisants et durables pour nos priorités communes? Comment inciterez-vous le Conseil et les États membres à adopter une décision sur les propositions actuelles relatives aux nouvelles ressources propres et quelle sera la solution de repli si jamais une telle décision ne devait pas être prise? La Commission estimait que sa proposition modificative de 2023 relative aux nouvelles ressources propres pourrait générer 36 milliards d'EUR de recettes par an à compter de 2028. Confirmez-vous cette estimation? Avez-vous l'intention de présenter une proposition modificative et/ou une nouvelle proposition? Dans l'affirmative, quel type de nouvelles ressources propres ou quelles nouvelles sources de recettes envisagera-t-elle et quels ajustements faudra-t-il apporter aux ressources propres existantes et à celles qui seront proposées? Comment ferez-vous en sorte que le budget soit équilibré?

Le budget de l'UE devra toujours être en équilibre. Il s'agit d'une exigence imposée par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'Union respectera toujours ses obligations financières. Le traité exige aussi que l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et mener à bien ses politiques. Le budget de l'UE est actuellement financé par plusieurs sources, la plus importante étant les contributions nationales fondées sur la part du revenu national brut (RNB) des États membres dans le RNB de l'UE.

Le remboursement des montants empruntés au titre de NextGenerationEU et des intérêts y afférents sera intégralement assuré et interviendra, en tout état de cause, en temps utile. Cela ne fait aucun doute, comme le démontre la note «AAA» dont sont assortis les emprunts de l'UE.

La décision relative aux ressources propres établit deux paramètres précis en ce qui concerne le remboursement des emprunts contractés au titre de NextGenerationEU: tous les engagements seront intégralement remboursés au plus tard le 31 décembre 2058 et la réduction de ces engagements doit s'effectuer de manière constante et prévisible jusqu'à cette date.

Pour le prochain cadre financier pluriannuel, les choix à opérer seront clairs: on ne pourra pas, simultanément, rembourser NextGenerationEU, ne pas augmenter les contributions nationales au budget de l'UE, doter l'UE d'un budget à la hauteur de nos ambitions et n'introduire aucune nouvelle ressource propre.

C'est dans cette optique que l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 appelait à la mise en place de nouvelles ressources propres d'ici à 2026. À cet effet, en juin 2023, la Commission a présenté un paquet adapté, qui devrait générer des recettes d'un montant estimé à 36 milliards d'euros (aux prix de 2018) par an à partir de 2028. Sur la base des estimations actuelles, les propositions existantes généreraient les recettes nécessaires et

peuvent être mises en œuvre immédiatement. Des estimations actualisées seront communiquées chaque fois que cela sera nécessaire.

Je ne ménagerai aucun effort pour progresser dans ce domaine, dans un esprit ouvert et en coopérant activement avec les prochaines présidences du Conseil. Le temps est très court pour obtenir des résultats, mais il n'est pas trop tard. Je sais que je peux compter sur le soutien du Parlement européen.

5. Les prérogatives et le rôle du Parlement:

Si le Parlement reconnaît la nécessité d'allier simplicité et souplesse, rapidité et orientation stratégique pour nos dépenses et prend acte, à cet égard, de l'intention de la présidente élue de proposer «un budget fondé sur des politiques et non un budget fondé sur des programmes», ses prérogatives doivent néanmoins être respectées, conformément aux traités, à l'accord-cadre et à l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020.

Dans ce contexte, comment garantirez-vous le plein respect des prérogatives, du contrôle démocratique et du rôle du Parlement:

- *en tant que colégislateur, en particulier en limitant le recours au droit dérivé pour énoncer des éléments essentiels des programmes de dépenses de l'Union (tels que les objectifs politiques, les critères d'éligibilité, etc.), et le recours à l'article 122 du traité FUE et aux procédures d'urgence;*
- *en tant que branche de l'autorité budgétaire, dans l'affectation du budget annuel à des priorités politiques spécifiques, par exemple en proposant une nomenclature suffisamment détaillée, pour permettre à l'autorité budgétaire de prendre des décisions éclairées;*
- *dans le contrôle de l'exécution du budget et des actes législatifs pertinents de l'Union, notamment le mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit, en communiquant régulièrement et en temps utile des informations détaillées sur l'exécution, afin de permettre l'exercice d'un contrôle démocratique;*
- *tout au long du processus relatif au CFP, par exemple en proposant des mesures et des modalités de travail concrètes afin de garantir la coopération interinstitutionnelle, le dialogue et la communication régulière et en temps utile d'informations au Parlement, dès le premier jour de votre mandat et dans le respect du rôle de la Commission en tant que médiateur impartial?*

La légitimité démocratique et l'obligation de rendre compte sont essentielles pour garantir la confiance du public en l'Union européenne et en ses institutions.

Je m'engage à renforcer la coopération et le dialogue entre nos deux institutions, que ce soit en ce qui concerne la procédure budgétaire annuelle, le cadre financier pluriannuel ou tout autre aspect budgétaire. Si ma désignation est confirmée, je respecterai et mettrai pleinement en œuvre l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres.

Dans de nombreux cas, afin d'apporter une réponse adéquate aux crises auxquelles l'UE a été confrontée au cours du dernier mandat, la situation a nécessité des mesures financières exceptionnelles et donc le recours à l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Comme le soulignent les orientations politiques de la présidente, la Commission continuera de veiller à ce que de tels outils ne soient utilisés que dans des circonstances exceptionnelles, conformément aux termes de ladite disposition. S'il est nécessaire de recourir à l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour un dossier relevant de mon portefeuille, je participerai personnellement aux réunions du Parlement en compagnie du commissaire aux relations interinstitutionnelles et à la transparence afin d'apporter toutes les justifications nécessaires à l'utilisation de l'article 122, dans le plein respect de la procédure de contrôle budgétaire convenue en 2020.

Nous devons aux citoyens de l'UE et à leurs représentants un engagement total en faveur d'une transparence maximale en ce qui concerne l'exécution de nos dépenses budgétaires et la protection efficace des intérêts financiers de l'UE, notamment contre la fraude, les conflits d'intérêts et les violations de l'état de droit. Je dirigerai

personnellement les travaux de la Commission relatifs à la procédure annuelle de décharge et je coordonnerai les relations avec le Parlement européen en tant qu'autorité de décharge ainsi qu'avec la Cour des comptes européenne. Je suis profondément attaché à la transparence, en vue de permettre un contrôle efficace de l'exécution du budget de l'UE dans toutes ses dimensions. Cela inclut naturellement la mise en œuvre du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit. Je veillerai personnellement à ce que le Parlement soit tenu régulièrement informé de l'évolution des procédures en cours.

Un budget plus simple et plus flexible, portant sur un moins grand nombre de programmes, accentuerait en outre l'importance des négociations budgétaires annuelles. Le rôle du Parlement européen, en tant que branche de l'autorité budgétaire, dans l'affectation du budget annuel à des priorités politiques spécifiques, qui évoluent rapidement, en serait renforcé.

Si ma désignation comme commissaire est confirmée, je veillerai à ce que le Parlement ait accès à toutes les informations pertinentes pour exercer ses prérogatives et prendre des décisions éclairées.

J'ai l'intention de procéder à des consultations et à de larges échanges de vues avant l'adoption du prochain cadre financier pluriannuel ainsi que de travailler en étroite coopération avec le Parlement européen tout au long des négociations, pour faire en sorte que nous parvenions à un accord de manière rapide et en temps opportun. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je proposerai, dès les premiers jours de mon mandat, d'entretenir un dialogue régulier avec les rapporteurs du Parlement sur le futur cadre pluriannuel, afin de procéder à des échanges de vues. J'accorde une grande valeur à l'avis et aux suggestions du Parlement européen et je me réjouis à la perspective de dialoguer avec vous à propos de notre future proposition, en vue d'exploiter au maximum les enseignements tirés du cadre financier pluriannuel actuel et de NextGenerationEU. C'est notre responsabilité collective de faire en sorte que le prochain budget de l'UE serve nos objectifs stratégiques communs de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Si ma désignation comme commissaire est confirmée, je ne manquerai aucune occasion d'encourager le partenariat et la coopération entre les institutions européennes. Il incombe à la Commission d'agir en tant que médiateur impartial en fournissant une expertise technique solide et en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et prises en considération. Je m'engage à cet égard à faciliter un dialogue permanent avec le Parlement européen et le Conseil ainsi qu'entre nos trois institutions, conformément à nos prérogatives respectives, telles qu'elles sont énoncées dans les traités. Je suis disposé à évaluer, avec toutes les parties concernées, si, et de quelle manière, la coopération actuelle peut être améliorée.

Questions de la commission du contrôle budgétaire

6. Fonds de la FRR et futur financement fondé sur les performances:

Le modèle de mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) constitue une modification considérable du financement de l'Union dans la mesure où le décaissement des fonds repose sur la réalisation d'objectifs et le respect de jalons et n'est pas lié aux coûts. La Cour des comptes et le Parlement ont tous deux attiré l'attention sur les graves lacunes du modèle en ce qui concerne le contrôle et la transparence. Sans améliorations majeures, ce nouveau modèle ne pourra pas servir pour les dépenses de l'Union à venir.

Qu'envisageriez-vous de faire pour améliorer la surveillance des dépenses de la FRR, en particulier pour éviter les doubles financements, garantir la transparence en donnant des informations sur les bénéficiaires finaux des fonds et veiller au respect des obligations juridiques nationales et européennes? Comment appliquerez-vous les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de la FRR à d'autres instruments basés sur les performances et que pensez-vous de la création de futurs instruments basés sur les performances, en particulier dans le cadre du prochain CFP? Comment garantiriez-vous que les mécanismes de mesure des performances sont axés sur les résultats plutôt que sur les réalisations et qu'ils évitent l'écoblanchiment? Pour ce qui est de l'exécution des fonds relevant de la gestion directe (comme c'est le cas pour la FRR) et des fonds en gestion partagée, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour réduire sensiblement la charge bureaucratique, notamment en renforçant la numérisation, et pour garantir que les fonds de l'Union génèrent de la croissance?

L'orientation du budget de l'UE vers la performance a été considérablement renforcée au fil du temps. Le soutien du Parlement européen a contribué à améliorer la solidité des indicateurs et à mettre en place des mécanismes spécifiques, à savoir des cadres de performance dans lesquels les dotations sont partiellement réparties en fonction des objectifs atteints, l'introduction d'un financement non lié aux coûts constituant une possibilité pour les fonds de la politique de cohésion et érigée en règle pour la facilité pour la reprise et la résilience, le Fonds social pour le

climat, la facilité pour l'Ukraine ou la facilité pour les Balkans occidentaux ainsi qu'une orientation accrue vers la performance de la politique agricole commune, désormais mise en œuvre au moyen de plans stratégiques.

Il y a cependant beaucoup d'autres leçons à tirer de l'expérience passée, tant en ce qui concerne les éléments qui fonctionnent bien que ceux qui doivent être améliorés. À cet égard, je reconnais et j'apprécie le rôle du Parlement, en particulier celui de la commission du contrôle budgétaire, et le rôle de la Cour des comptes européenne dans l'évaluation du fonctionnement de différents instruments et programmes en vue de les rendre plus efficaces et de mieux protéger les intérêts financiers de l'Union. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je tiendrai dûment compte de leurs conclusions et recommandations lors de la conception de l'architecture du prochain cadre financier pluriannuel.

Comme je l'ai déjà dit dans la réponse précédente, nous devons aux citoyens de l'UE et à leurs représentants un engagement total en faveur d'une transparence maximale. Je me félicite, dans ce contexte, de la révision du règlement financier, qui garantira, à partir de 2028, la publication de données sur les bénéficiaires de financements de l'UE pour l'ensemble du budget de l'Union et tous les modes de gestion, y compris les programmes fondés sur les performances en ce qui concerne les États membres.

Les demandes de simplification formulées par les États membres et les parties prenantes sont pleinement justifiées et, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'y répondrai. Il nous faut réduire la charge administrative pour tous les bénéficiaires, à savoir les entreprises, les agriculteurs, les citoyens et les organisations non gouvernementales ainsi que les autorités nationales, régionales et locales, tout en continuant à assurer un contrôle efficace des fonds de l'UE. Plus les règles sont complexes, plus est élevé le risque que des erreurs entachent les dépenses. Un budget de l'UE plus simple et plus ciblé réduira les risques d'erreurs dès la conception et renforcera la bonne gestion financière du budget.

Dans cette optique, j'encouragerai fortement la numérisation afin de diminuer la charge administrative pesant sur les bénéficiaires de financements de l'UE. La numérisation devrait aussi améliorer l'outil d'exploration de données et de calcul du risque que la Commission fournit aux États membres pour renforcer le contrôle et l'audit. Entre autres objectifs, cet outil vise à prévenir les irrégularités graves telles que le double financement, la fraude et les conflits d'intérêts. Je ferai tout mon possible pour convaincre tous les États membres d'imposer le déploiement de l'outil d'exploration de données et de calcul du risque. Ce dernier devrait être interopérable avec les bases de données des États membres pour faire en sorte que les données ne soient collectées et stockées qu'une seule fois. Cette centralisation des informations devrait aller de pair avec d'autres actions visant à réduire la charge administrative, tout en continuant à garantir le respect des normes les plus élevées de protection des intérêts financiers de l'UE, comme l'approche d'audit unique ou la mise en place d'un guichet unique pour les bénéficiaires de fonds de l'UE. Cet exemple démontre que nous disposons d'une importante marge de manœuvre pour rationaliser et simplifier davantage les règles régissant les dépenses de l'UE.

J'œuvrerai avec toutes les parties prenantes à la conception des futurs programmes budgétaires de l'Union, en tirant les enseignements de l'expérience acquise, notamment en ce qui concerne les performances, la simplicité, la flexibilité, la rapidité et l'orientation stratégique, tout en accordant une attention particulière à la protection des intérêts financiers de l'UE.

7. Architecture antifraude:

L'architecture antifraude de l'Union a franchi une étape importante supplémentaire avec la création du Parquet européen, mais, en l'absence de coordination des nombreux acteurs concernés, les résultats ne semblent pas optimaux en ce qui concerne la protection du budget de l'Union.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour améliorer la protection des intérêts financiers de l'Union d'une manière tangible et mesurable? Afin d'améliorer votre responsabilité en tant que commissaire chargé de l'architecture antifraude, quelles mesures proposerez-vous pour garantir une meilleure coordination entre tous les acteurs du paysage antifraude, notamment l'OLAF, le Parquet européen, Europol et Eurojust? Une fusion, par exemple de l'OLAF et du Parquet européen, serait-elle susceptible d'améliorer les synergies et les résultats, et comment est-il possible d'améliorer les recouvrements résultant de dépenses frauduleuses et irrégulières?

Si ma désignation comme commissaire est confirmée, il entrerait dans mes responsabilités quotidiennes de veiller à ce que la Commission respecte les normes les plus élevées en matière de contrôle financier et de protéger le

budget de l'UE de la manière la plus efficace, notamment contre les risques les plus graves tels que la fraude, la corruption, la criminalité organisée et les conflits d'intérêts. Il convient, j'en suis persuadé, d'envisager d'intégrer dans le prochain cadre financier pluriannuel des mécanismes efficaces pour protéger le budget de l'UE contre la fraude. La volonté de protéger les intérêts financiers de l'Union guidera mon action visant à développer et à renforcer l'architecture antifraude, qui constitue une responsabilité essentielle de la Commission, en coopération avec les organismes d'enquête indépendants que sont le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Je continuerai à améliorer la performance globale de nos dépenses budgétaires et à renforcer la lutte contre la fraude et la corruption, en adoptant des mesures et des initiatives concrètes, et cela en coordonnant mon action avec celle des commissaires chargés des domaines d'action concernés. J'ai, par exemple, l'intention de renforcer et d'améliorer les actions antifraude préventives de la Commission. La stratégie antifraude de la Commission place l'utilisation accrue des outils numériques, la coopération et une architecture antifraude renforcée au premier rang des priorités en matière de lutte contre la fraude, et j'œuvrerai à la réalisation de ces objectifs. À la suite de la révision du règlement financier, le potentiel du système de détection rapide et d'exclusion (EDES) devrait être pleinement exploité pour exclure tous les cas susceptibles de nuire au budget de l'UE. Cela impose aussi d'intensifier le recours à des outils d'exploration de données et de calcul du risque afin d'éviter les irrégularités graves telles que les conflits d'intérêts ou le double financement. J'ai également l'intention d'encourager les États membres à utiliser pleinement le système de gestion des irrégularités (IMS), l'outil informatique dont ils se servent pour signaler les irrégularités et les fraudes. Des données complètes et de qualité permettront une meilleure analyse et une compréhension améliorée des évolutions dans ce domaine.

J'entends travailler en étroite coopération avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit pour faire en sorte que le futur budget à long terme comporte des garanties solides en matière de lutte contre la corruption s'appliquant à tous les fonds, et que les financements européens soient consacrés au soutien des mesures nationales relatives à la lutte contre la corruption et à la protection des intérêts financiers de l'Union et de ses États membres.

En ce qui concerne les mesures ex post visant à protéger le budget de l'Union, j'évaluerai en profondeur si, et de quelle manière, le système d'audit de la Commission portant sur la détection de la fraude peut être amélioré, et cela également dans le cadre des audits effectués par les autorités nationales. Avec les commissaires concernés, je souhaite en outre examiner les moyens de faciliter les poursuites contre les faits de corruption transfrontière qui ont une incidence sur des fonds de l'Union et qui ne peuvent pas être traités par les États membres seuls.

Il est essentiel de garantir une coopération efficace entre tous les acteurs de la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres. Ainsi, afin de renforcer encore la coordination entre eux, j'ai l'intention de mener un réexamen de l'architecture antifraude de l'UE. Dans ce contexte, et en étroite coopération avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit ainsi qu'avec le commissaire aux affaires intérieures et à la migration, je m'appuierai sur les évaluations en cours et à venir des règlements relatifs au Parquet européen, à l'Office européen de lutte antifraude, à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust). Sur la base des résultats de ces évaluations, une éventuelle révision des instruments juridiques pertinents pourrait aussi être l'occasion de créer davantage de synergies et d'exploiter au maximum les complémentarités potentielles. J'encouragerais aussi une révision de leurs modalités de travail, le cas échéant, afin de faciliter une coopération fluide. Dans ce contexte, j'ai aussi l'intention de travailler en étroite coopération avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, ainsi qu'avec le commissaire aux affaires intérieures et à la migration, afin de coordonner l'établissement d'un cadre favorisant des échanges d'informations et une coopération rapides et efficaces entre les différents organes chargés des enquêtes ou des poursuites ainsi que les services répressifs existant au niveau de l'UE.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Office européen de lutte antifraude, je continuerai à l'aider à mener à bien son importante mission consistant à effectuer des enquêtes administratives sur les irrégularités et la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. J'évaluerai aussi la nécessité de revoir son mandat, par exemple pour renforcer le soutien à l'application du droit de l'Union dans les cas de fraude affectant plusieurs États membres. Je dirigerai en outre les discussions relatives aux lignes directrices internes de la Commission sur l'utilisation des rapports de l'Office européen de lutte antifraude.

La Commission soutient le Parquet européen et coopère avec lui pour protéger les intérêts financiers de l'Union depuis juin 2021, lorsque le Parquet européen a commencé ses activités opérationnelles. Mon intention est d'encourager et de continuer à aider le Parquet européen à mener à bien sa mission consistant à instruire et à poursuivre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de ses États membres. Cela devrait,

au bout du compte, conduire à une augmentation des montants recouverts de fonds de l'UE. Si ma désignation est confirmée, je m'engagerai aussi à renforcer l'utilisation du système de détection rapide et d'exclusion sur la base des faits établis par le Parquet européen dans le cadre de ses enquêtes. L'évaluation en cours du règlement relatif au Parquet européen jettera les bases d'éventuelles actions futures visant à renforcer le rôle du Parquet européen dans la lutte contre les formes graves de criminalité portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. J'ai aussi l'intention d'apporter mon soutien à l'organisation d'échanges approfondis au niveau technique entre les services de la Commission et le Parquet européen, par exemple pour trouver des solutions applicables à l'échange d'informations, ou pour examiner toute lacune présumée en matière de détection de la fraude.

L'Office européen de lutte antifraude et le Parquet européen ont des rôles et des prérogatives différents mais complémentaires au sein de l'architecture antifraude. D'une part, le Parquet européen est un parquet indépendant actif au niveau de l'Union européenne, chargé de mener des enquêtes pénales, de poursuivre et de faire porter en jugement les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de ses États membres. D'autre part, l'Office européen de lutte antifraude élabore une politique antifraude pour la Commission et mène des enquêtes administratives sur la fraude et les autres activités illégales portant atteinte au budget de l'UE ainsi que sur la corruption et les fautes graves au niveau administratif, sans être habilité à mener des enquêtes et des poursuites pénales. Plutôt que d'envisager une fusion de ces deux organes, dont la faisabilité est douteuse du point de vue juridique, je pense que nous devrions nous concentrer sur le renforcement de leur coopération et de leur complémentarité afin de garantir la protection des intérêts financiers de l'UE, cela constituant une priorité pour mon mandat. Pour assurer une protection globale du budget de l'UE et des fonds européens, des moyens à la fois pénaux et administratifs sont nécessaires.

Mon objectif ultime, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, est de veiller à ce que tous les fonds obtenus de manière irrégulière soient recouverts et restitués au budget de l'UE, que ceux qui commettent des infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de ses États membres soient traduits en justice rapidement et de manière efficace, et que des sanctions effectives et dissuasives leur soient infligées.

8. Mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit:

Le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit a constitué une réalisation majeure de la législature précédente en ce sens qu'il a subordonné le versement de fonds de l'Union aux États membres au respect des normes de l'état de droit. Bien que la Commission soit clairement obligée, d'un point de vue juridique, de tenir le Parlement européen informé, les médias étaient généralement mieux informés que le Parlement.

Quelles mesures prendrez-vous pour satisfaire aux obligations juridiques qui vous incombent d'informer le Parlement pleinement et dans les meilleurs délais, et pour être toujours disponible pour un dialogue structuré?

Comment garantirez-vous le respect plein et entier de l'état de droit et des valeurs de l'Union dans l'exécution des fonds actuels et futurs de l'Union? Comment éviterez-vous les contradictions et garantirez-vous une approche cohérente au niveau de l'application des instruments existants, notamment le mécanisme de conditionnalité, les conditions favorisantes horizontales et le rapport sur l'état de droit, pour atteindre cet objectif? Quelles modalités de travail mettez-vous en place afin de coopérer avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit?

Je soutiendrai fermement l'engagement de la présidente élue, M^{me} von der Leyen, en faveur du renforcement de l'état de droit au cours du mandat de la nouvelle Commission et, si ma désignation est confirmée, je me réjouis à la perspective de coopérer étroitement avec le Parlement sur ce sujet essentiel. Le respect de l'état de droit est un impératif pour l'octroi de fonds de l'UE.

Le Parlement a joué un rôle crucial dans l'introduction du régime général de conditionnalité. Conformément au règlement relatif à la conditionnalité, j'informerai immédiatement le Parlement de toute mesure proposée, adoptée ou levée en vertu de celui-ci. Je me réjouis, du reste, à la perspective de la coopération continue entre les deux institutions sur ces questions.

Pour l'avenir, si ma désignation comme commissaire est confirmée, je proposerai d'intégrer des garanties solides concernant la protection de l'état de droit dans le prochain cadre financier pluriannuel. Ces garanties s'appuieront sur l'application du régime général de conditionnalité à tous les fonds. Ensuite, il nous faudra tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre de l'exécution du budget actuel et de NextGenerationEU. Ainsi, la facilité pour la reprise et la résilience et les conditions favorisantes définies pour la politique de cohésion ont démontré à quel point le budget de l'UE peut encourager des réformes qui renforcent l'état de droit dans les

États membres. Dans le même temps, l'application, dans le cadre de divers instruments, de conditions liées à l'état de droit pour l'octroi des financements a montré qu'il était possible de rationaliser les règles pour rendre le processus plus efficace.

La corruption sape la confiance des citoyens dans l'administration publique ainsi que l'efficacité de celle-ci; elle nous éloigne, de ce fait, des ambitions que nous nourrissons pour le budget de l'UE: nous devons appliquer une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je travaillerai en étroite coopération avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, ainsi qu'avec les autres commissaires concernés, afin de contribuer à l'élaboration d'une approche européenne globale et clairement définie en matière de lutte contre la corruption et de veiller à ce que les financements de l'UE soient consacrés à des mesures nationales visant à renforcer l'état de droit, comme des mesures destinées à prévenir et à combattre la corruption ainsi qu'à protéger les intérêts financiers de l'UE.

Le rapport sur l'état de droit et ses recommandations constituent une source importante pour assurer le suivi des problèmes liés à l'état de droit dans les États membres. Ce rapport est essentiel aux évaluations menées au titre du règlement relatif à la conditionnalité. Les constatations effectuées au titre du règlement relatif à la conditionnalité, notamment lorsqu'elles trouvent leur origine dans le rapport sur l'état de droit, doivent démontrer l'existence d'un lien avec le budget de l'Union, conformément aux exigences du règlement relatif à la conditionnalité, cette évaluation devant être fondée sur des données probantes, comme l'a confirmé la Cour de justice.

À l'avenir, nous devons nous efforcer de renforcer encore le lien entre le soutien financier et les recommandations adressées aux États membres dans le rapport sur l'état de droit.

Question de la commission des affaires juridiques

9. Administration publique

En tant que commissaire désigné chargé de l'administration publique, comment veillerez-vous à ce que l'Europe puisse compter sur une administration publique moderne et efficace pour mener à bien les politiques de l'Union et améliorer la vie quotidienne des Européens, compte tenu également des recommandations à la Commission, adoptées par le Parlement européen le 22 novembre 2023 conformément à l'article 225 du traité FUE, sur une proposition législative de règlement pour une administration de l'Union européenne ouverte, efficace et indépendante, à soumettre sur la base de l'article 298 du traité FUE (voir résolution du Parlement européen, A9-0309/2023-2021/2161(INL)), ainsi que sur les principes devant guider la numérisation des procédures administratives de l'Union et sur les principes régissant le développement et le déploiement de solutions numériques?

L'Europe se doit de répondre, dans toute leur ampleur, aux préoccupations des citoyens ainsi qu'aux défis auxquels ils sont confrontés dans leur vie, et d'apporter des solutions globales, porteuses de changements profonds pour nos sociétés, de manière à ce que personne ne soit laissé de côté. Si ma désignation comme commissaire est confirmée, je veillerai pleinement à ce que l'Europe puisse compter sur une administration moderne et efficace qui mette en œuvre nos priorités politiques, telles que définies dans la lettre de mission que m'a adressée la présidente élue. Je veux une administration qui non seulement est efficace, mais aussi qui s'adapte aux opportunités et aux défis qui se présentent à elle, depuis la forte pression qui s'exerce sur les ressources au recours aux nouvelles technologies, en passant par la préparation à une Union élargie.

Dans la poursuite de cet objectif, je m'efforcerai d'être à la fois créatif et ambitieux, compte tenu de la capacité de notre administration publique à se moderniser davantage. À cette fin, je procéderai à un examen à grande échelle de l'organisation et du fonctionnement de la Commission, que viendra compléter une analyse comparative externe. Je reconnais qu'un processus d'une telle ampleur ne saurait être entrepris par une seule personne. C'est pourquoi je constituerai un groupe de réflexion à haut niveau, dont les connaissances et l'expertise apporteront une contribution utile au processus visant à définir l'avenir de la fonction publique de la Commission. J'ai aussi l'intention d'exploiter les connaissances approfondies disponibles au sein des réseaux existants, comme le réseau des administrations publiques européennes, et de tirer parti de l'expérience acquise lors des évaluations précédentes.

En m'appuyant sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les hommes et les femmes, je poursuivrai nos efforts en faveur d'effectifs diversifiés et inclusifs, appelés à devenir davantage

représentatifs des personnes que nous servons. Être en sécurité sur son lieu de travail est une condition préalable fondamentale à cette fin et, si ma désignation est confirmée, je me servirai dans toute la mesure du possible de la politique remaniée de la Commission en matière de lutte contre le harcèlement pour étayer une culture du respect et de la confiance. J'accorderai aussi une attention particulière à l'amélioration de l'équilibre géographique du personnel de la Commission. Enfin, je poursuivrai les travaux visant à renforcer la sécurité de notre personnel et de nos bâtiments.

Une gestion hautement efficace des talents constitue une pierre angulaire tout aussi importante pour la mise en place de la fonction publique de demain. La Commission devra renforcer sa capacité à attirer les meilleurs talents dans tous les États membres, à les mobiliser et à les développer tout au long de leur carrière, sur la base d'une politique de mobilité permettant au personnel de s'épanouir et de contribuer à nos priorités.

Des progrès considérables ont déjà été accomplis sur la voie d'une fonction publique écologique et numérique, grâce à la création d'un environnement de travail efficace, moderne et durable: le personnel exerce désormais ses activités dans un environnement de travail entièrement hybride et exploite de manière efficiente les nouvelles technologies numériques et les nouveaux outils de gestion des connaissances. Mon objectif est de tirer parti de ces progrès et de prendre des mesures encore plus déterminantes en faveur de méthodes et de structures de travail flexibles et collaboratives, soutenues par des processus et des stratégies rationalisés et simplifiés en matière de RH. Cela est impératif pour que les services de la Commission soient en mesure de concrétiser des priorités politiques de plus en plus nombreuses en s'appuyant sur des ressources limitées.

Dans mon engagement en faveur de ces objectifs, je plaiderai en faveur d'une harmonisation, d'une coopération et de synergies accrues avec les autres institutions, organes et organismes de l'UE – notamment dans le cadre de l'examen à grande échelle de l'organisation et du fonctionnement de la Commission – en vue de mettre en place une administration publique moderne et efficace pour l'ensemble de la fonction publique de l'UE.

Je partage également l'objectif du Parlement de mettre à la disposition des citoyens et des entreprises une administration de l'Union transparente, accessible, équitable et efficace, fondée sur un ensemble déterminé de principes directeurs régissant des procédures administratives numérisées, ainsi que l'a exposé le professeur Draghi dans son récent rapport.

La Commission a réalisé d'importants progrès dans la réalisation de cet objectif, notamment en mettant au point son propre modèle d'IA pour la traduction automatique afin de surmonter les barrières linguistiques et de faciliter l'interaction des citoyens avec l'administration de l'UE. J'entends m'appuyer sur cette expertise pour continuer à étayer le multilinguisme dans le cadre du modèle linguistique étendu de l'UE, en offrant des services multilingues avancés fondés sur l'IA dans toutes les langues de l'UE ainsi qu'en améliorant l'accessibilité de l'administration de l'UE et des services publics numériques.

J'ai connaissance de l'appel lancé de longue date par le Parlement européen en faveur d'un règlement commun de procédure administrative, notamment dans sa résolution de novembre 2023 au titre de l'article 225 du TFUE. La Commission a répondu en février 2024 et a annoncé des travaux préparatoires sur le suivi le plus approprié en vue d'une réponse positive. Ces travaux, encore en cours, permettront au prochain collège de décider des mesures concrètes – comme d'éventuelles mesures législatives –, propres à donner la meilleure réponse aux recommandations du Parlement.

Question de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

10. Comment entendez-vous poursuivre la mise en œuvre du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, eu égard, en particulier, aux incohérences que présente l'évaluation des critères en matière d'état de droit au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement FRR et du règlement financier qui vient de faire l'objet d'une refonte? Êtes-vous prêt à vous engager à utiliser ces instruments dans leur intégralité, sous réserve que les autres conditions prévues par lesdits instruments soient remplies, par exemple lorsque la Commission elle-même identifie des violations des valeurs de l'Union (comme dans le rapport sur l'état de droit et dans d'autres rapports) et lorsque les États membres ne se conforment pas aux recommandations de la Commission ou à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne ou de la Cour européenne des droits de l'homme? Quelles améliorations de ce cadre juridique proposerez-vous en amont du nouveau cadre financier pluriannuel? Comment garantirez-vous que le dégel de fonds n'interviendra que lorsque les jalons concernés liés à l'état de droit dans les États membres relevant de la FRR auront été respectés? Comment garantirez-vous une architecture antifraude

cohérente et une coopération efficace entre les différents acteurs à l'échelon de l'Union, notamment le Parquet européen et l'OLAF? Quelles mesures prendrez-vous pour lutter contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal, en particulier pour renforcer la compétence d'attribution et les ressources du Parquet européen? Comment garantirez-vous une coopération efficace entre les services répressifs, les procureurs nationaux et ceux de l'Union, en particulier en ce qui concerne le partage d'informations?

Je suis déterminé à continuer de suivre de près la situation de l'état de droit dans tous les États membres, en garantissant un traitement juste et équitable au titre du règlement relatif à la conditionnalité. Ce dernier permet à l'UE de prendre des mesures, comme la suspension des paiements ou des corrections financières, afin de protéger le budget de l'Union contre les violations des principes de l'état de droit dans les États membres. Le règlement relatif à la conditionnalité n'est toutefois pas destiné à réagir aux violations des valeurs de l'Union en soi, mais sert à faire face à des situations directement pertinentes pour la protection des intérêts financiers de l'Union. Il est fait usage du règlement relatif à la conditionnalité si d'autres outils de protection du budget de l'Union ne peuvent pas être utilisés plus efficacement. Des mesures peuvent être prises au titre du règlement relatif à la conditionnalité parallèlement à d'autres instruments, comme c'est le cas pour la Hongrie, pour laquelle les conditions étaient aussi remplies pour que la Commission recoure à la condition favorisant horizontale relative à la charte des droits fondamentaux inscrite dans le règlement portant dispositions communes ainsi qu'aux jalons liés à la facilité pour la reprise et la résilience.

Il est vrai que chaque instrument possède ses propres objectifs et ses propres règles de procédure, mais je ferai en sorte, en coopération avec les autres membres du collège chargés de leur application, que l'utilisation des différents instruments s'effectue de manière pleinement coordonnée et cohérente. Je n'hésiterai pas à soutenir le plein recours aux pouvoirs conférés par chaque instrument en vue de protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union, dans le respect des règles applicables.

Pour l'avenir, je suis déterminé à introduire des garanties solides concernant l'état de droit dans le prochain cadre financier pluriannuel. Les orientations politiques soulignent l'importance pour la prochaine Commission de déterminer comment le budget de l'UE peut promouvoir au mieux des réformes qui renforcent l'état de droit. Nous tirerons, à cet égard, des enseignements de NextGenerationEU, qui, dans de nombreux cas, a démontré que le budget de l'UE peut aussi appuyer des réformes qui consolident l'état de droit. Ainsi, en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, dans le cas des jalons liés à la protection des intérêts financiers de l'UE, et en prenant parfois aussi en considération des jalons relatifs à l'état de droit, aucun paiement ne peut être effectué tant que les réformes nécessaires n'ont pas été introduites par l'État membre concerné. Et s'il est ultérieurement renoncé à ces réformes, la Commission peut suspendre une partie des paiements futurs.

Il est essentiel de garantir une architecture antifraude cohérente et une coopération efficace entre les différents acteurs établis au niveau de l'UE afin de protéger les intérêts financiers de l'Union et de préserver la confiance des citoyens européens. La montée de la criminalité organisée au sein de l'UE nécessite un renforcement des structures antifraude de l'Union, en veillant à éviter les doubles emplois, à exploiter les complémentarités et à créer davantage de synergies. C'est pourquoi je mènerai un réexamen de l'architecture antifraude globale liée à la protection des intérêts financiers de l'UE. Ce réexamen tiendra compte des résultats des évaluations en cours et à venir des acteurs et des organismes concernés, qui fourniront des informations précieuses pour donner forme à ce processus.

Dans ce contexte, j'accorderai une grande priorité aux travaux visant à promouvoir une approche plus cohérente et coordonnée des efforts de lutte contre la fraude menés au niveau de l'UE. Il s'agira notamment de favoriser une coopération plus étroite entre le Parquet européen, l'Office européen de lutte antifraude et les autres acteurs concernés, ainsi que d'étudier les possibilités de renforcer les synergies et le partage d'informations. Avec le futur commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, en particulier, je prendrai les initiatives nécessaires pour accroître la complémentarité entre le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude.

L'autorité budgétaire, reconnaissant l'importance du rôle du Parquet européen dans la lutte contre la fraude et la corruption et en dépit des contraintes strictes découlant de l'actuel cadre financier pluriannuel, a trouvé les moyens d'aider le Parquet européen à remplir sa mission de manière efficace et efficiente. Une architecture antifraude performante, qui englobe le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude, constitue l'une des meilleures défenses et garanties pour notre budget de l'Union et est en même temps bénéfique pour les budgets nationaux des États membres. Ma priorité sera donc de veiller à ce que tous les acteurs de l'architecture antifraude de l'UE reçoivent le soutien nécessaire.

À cet égard, l'évaluation en cours du règlement relatif au Parquet européen ainsi que d'autres exercices de réexamen jetteront les bases de possibles actions futures visant à renforcer le rôle du Parquet européen dans la lutte

contre la criminalité portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Mon intention est d'encourager et de continuer à aider le Parquet européen à mener à bien les tâches qui lui sont confiées et qui consistent, avant tout, à instruire et à poursuivre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de ses États membres.

Il est essentiel de garantir une coopération efficace entre les services répressifs, les procureurs nationaux et les procureurs de l'UE dans la lutte contre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de ses États membres, et je continuerai à suivre de près la coopération entre les États membres et le Parquet européen au titre du règlement relatif à la conditionnalité.

Afin de renforcer la coopération entre les différents acteurs, je travaillerai à l'élaboration d'un cadre solide pour l'échange d'informations. J'encouragerai la mise en place d'initiatives réalistes visant à stimuler un échange d'informations plus rapide et plus efficace entre le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude, notamment en encourageant la révision de leurs modalités de travail si nécessaire, afin de faciliter une coopération fluide, tout en respectant pleinement leur indépendance dans la conduite des enquêtes. Cela garantira également le recouvrement rapide des fonds de l'UE, l'application de mesures administratives et l'identification d'éventuelles violations du droit de l'Union susceptibles de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE et de ses États membres.

Enfin, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je renforcerai les actions antifraude préventives de la Commission et étudierai les moyens de faciliter la poursuite des infractions transfrontières qui ont une incidence sur des fonds de l'Union et qui ne peuvent pas être traitées par les États membres seuls. Ce faisant, nous pourrions garantir une protection plus solide et plus efficace des intérêts financiers de l'UE, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres, et renforcer ainsi la confiance des citoyens européens dans les institutions et à l'égard de la manière dont nous gérons l'argent des contribuables.